

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 19 janvier 2010 à 19h00 à Bruxelles.

RÉF: CDWP/10.01/WG

Présents: VZF: Dirk POELMANS - Guido CLAES

FFBN: Gimi FOGOLIN

Wouter GEORGES, secrétaire général

Excusé : Billy WILLIAMS

1. PV réunion précédente CDWP 07.12.09

Le procès-verbal est lu et approuvé.

2. Courrier

La Commission de Discipline a pris connaissance du courrier suivant:

- Medisch Verantwoord Sporten Vlaanderen : décision suspension de 2 ans pour le joueur K. MESTDAGH (GZV). Cette sanction sera également mentionnée sur le tableau fédéral « sanctions disciplinaires ».
- La Commission de Discipline examinera prochainement toutes les modifications / précisions du tableau des sanctions automatiques (e.a. l'application des sanctions automatiques coaches (carte rouge) ainsi que le champ d'application des sanctions automatiques pour les « joueurs qui sont actifs aux divisions et/ou catégories différentes ».
- Président F. HOSTE : la Commission de Discipline a pris connaissance de son absence actuelle et lui souhaite une bonne réadaptation.

3. Examen rapports arbitres

3.1. Match 7015/CAD KZK - RSCM du 22/11/2009: rapport arbitre DESCHUYTTER

Sont présents: J. OSTYN (joueur KZK) - C. DERA EVE (délégué KZK)

Malgré plusieurs demandes aux secrétariats WP / CCA et aux clubs, la feuille de match n'est pas disponible jusqu'à présent. La Commission de Discipline regrette l'absence inadmissible de ce document officiel.

Après avoir entendu J. OSTYN, qui a donné sa version des incidents et des circonstances et qui a contesté le contenu du rapport de l'arbitre;

la Commission de Discipline décide de suspendre le joueur J. OSTYN dans toutes les catégories jusqu'à dimanche 28/02/2010 inclus étant donné sa récidive et sa conduite antisportive à plusieurs reprises. De toute façon la sanction relative au match remis (journée 15 – WE 08-10/01/2010) reste d'application.

Frais : à charge de KZK

3.2. Match 2127/II RES CCM-OSC du 05/12/2009: rapport arbitre VRIELINCK

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre VRIELINCK.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 2 matches pour le joueur J. ANTROP (CCM) pour brutalité. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

4. Divers

D. POELMANS s'interroge sur l'application éventuelle d'un tour de rôle entre les membres siégeant au sein de la Commission de Discipline. W. GEORGES rappelle que les membres actuels peuvent toujours s'arranger entre eux en cas d'une absence de manière que chaque réunion deux membres par fédération régionale soient présents.

Le rapporteur,

Wouter GEORGES, Secrétaire-général

Prochaine réunion Commission de Discipline Water-polo:

MARDI 23 FEVRIER 2010 – 18h00 ou 19h00 - BUREAU FEDERAL BRUXELLES